AbulÉdu'Zine

#5 janvier 2013

NAISSANCE DE BABYTWIT.FR
Récit d'une éclosion

POURQUOI BABYTWIT.FR ?
Diagramme de jus de cerveau

LE MICRO-BLOGUE EN CLASSE
Quels usages ?

CONFÉRENCE DE C. CATARINA
Et compte rendu d'A. Lesca

BABYTWIT VS TWITTER
Pleins de tableaux pour bien comprendre

NOS DONNÉES PERSONNELLES
Petit Poucet malgré moi

SUIVEZ LE GUIDE
Comment devenir populaire ?

FOIRE AUX QUESTIONS
Et il y a même les réponses !

INAUGURATION DE BABYTWIT.FR

À l'occasion de la sortie officielle de notre nouveau service à destination des écoles primaires, nous sommes heureux de vous proposer ce **Zine 100% Micro-Blogue**.

Nous espérons que vous y trouverez des réponses, des inspirations et, au minimum, une réflexion sur les services en ligne en milieu scolaire.

L'équipe d'AbulÉdu-fr

NAISSANCE DE BABYTWIT

CONSÉQUENCES INATTENDUES D'UNE LECTURE MATINALE

Tout commence par une lecture anodine. En feuilletant la presse, mon œil est attiré par un titre : « Élèves en maternelle, ils utilisent twitter pour raconter leur quotidien » [http://www.leprogres.fr/france-monde/2012/02/20/eleves-en-maternelle-ils-utilisent-twitter-pour-raconter-leur-quotidien]

Concerné de très près par le développement des nouvelles technologies à l'école, je parcours l'article avec attention.
On y apprend que le « gazouillis » quotidien de ces enfants est le point d'orgue d'une séance bien construite : proposition d'un sujet, débat collectif guidé par l'enseignant, vote, premier jet, correction(s) puis écriture du « twit ».
On y apprend également que la classe compte une centaine d'abonnés (dont beaucoup de parents qui ont ouvert un compte sur Twitter pour l'occasion) ; que pour l'enseignant, le réseau social s'intègre parfaitement dans une « démarche pédagogique », etc.

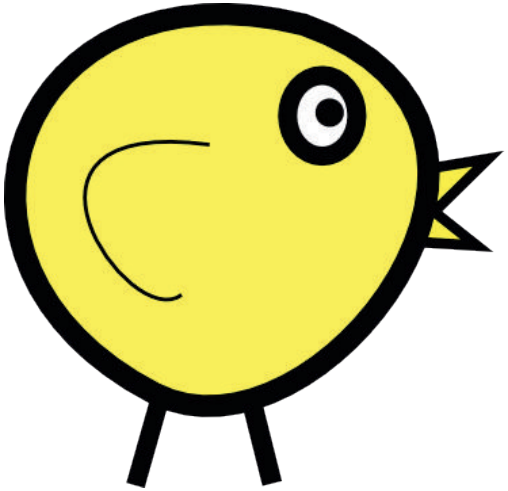

BabyTwit.fr

Concerné également de très près par le développement du logiciel libre, en particulier à destination des écoles, je me demande si tous les acteurs ont bien saisi les enjeux qui se cachent derrière twitter.com, en particulier leur politique de confidentialité ?

Pour autant faut-il condamner ces initiatives ? Évidemment non !!! Les élèves concernés par ce témoignage avouent prendre du plaisir à écrire, semblent motivés par le projet et se familiarisent avec l'outil informatique.

Pour autant faut-il laisser une société privée se constituer un gigantesque fichier de données personnelles qu'elle pourra revendre à d'autres sociétés ? Évidemment non !!!

QUE FAIRE ?

Fermer mon journal et me lancer dans le développement d'un service de micro-blogging qui serait respectueux des droits de ses utilisateurs et destiné principalement à la communauté éducative. Ce service pourrait s'appeler Babytwit.

C'est parti !

Abuledu-fr.org

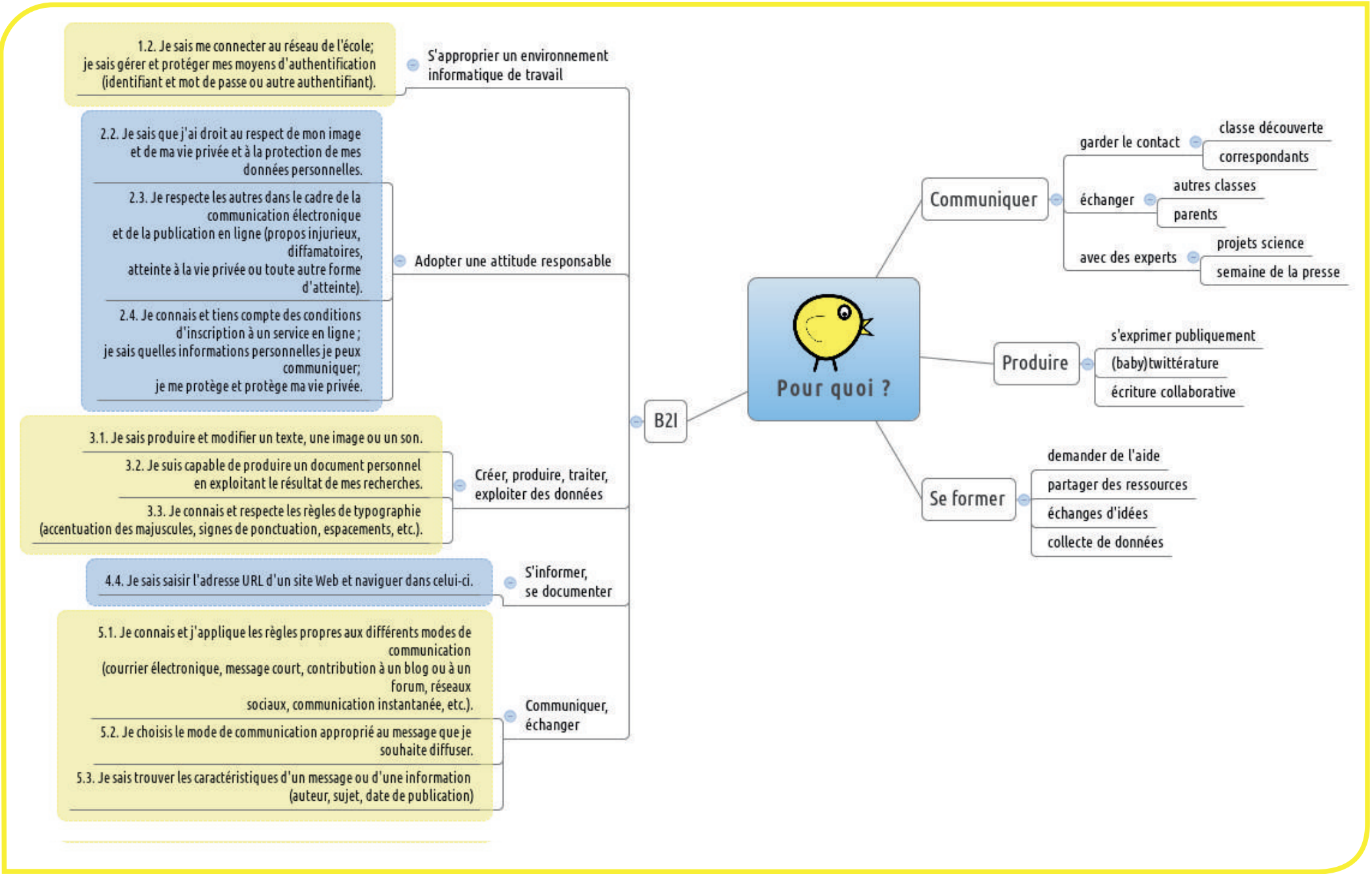
1.2. Je sais me connecter au réseau de l'école; je sais gérer et protéger mes moyens d'authentification (identifiant et mot de passe ou autre authentifiant).
S'approprier un environnement informatique de travail
2.2. Je sais que j'ai droit au respect de mon image et de ma vie privée et à la protection de mes données personnelles.
2.3. Je respecte les autres dans le cadre de la communication électronique et de la publication en ligne (propos injurieux, diffamatoires, atteinte à la vie privée ou toute autre forme d'atteinte).
2.4. Je connais et tiens compte des conditions d'inscription à un service en ligne ; je sais quelles informations personnelles je peux communiquer; je me protège et protège ma vie privée.
Adopter une attitude responsable
3.1. Je sais produire et modifier un texte, une image ou un son.
3.2. Je suis capable de produire un document personnel en exploitant le résultat de mes recherches.
3.3. Je connais et respecte les règles de typographie (accentuation des majuscules, signes de ponctuation, espacements, etc.).
Créer, produire, traiter, exploiter des données
4.4. Je sais saisir l'adresse URL d'un site Web et naviguer dans celui-ci.
S'informer, se documenter
5.1. Je connais et j'applique les règles propres aux différents modes de communication (courrier électronique, message court, contribution à un blog ou à un forum, réseaux sociaux, communication instantanée, etc.).
5.2. Je choisis le mode de communication approprié au message que je souhaite diffuser.
5.3. Je sais trouver les caractéristiques d'un message ou d'une information (auteur, sujet, date de publication)
Communiquer, échanger
B2I
Pour quoi ?
Communiquer
garder le contact
classe découverte
correspondants
échanger
autres classes
parents
avec des experts
projets science
semaine de la presse
Produire
s'exprimer publiquement
(baby)twittérature
écriture collaborative
Se former
demander de l'aide
partager des ressources
échanges d'idées
collecte de données

LE MICRO-BLOGUE EN CLASSE, QUELS USAGES ?

Twitter est souvent employé comme nom commun pour désigner ce nouveau mode de communication démocratisé en 2006, et nommé le micro-blogue. Le micro-blogue est un outil de publication de courts textes, en temps réel. Bien qu'il soit désormais le plus connu des services de micro-blogue, Twitter ne fut ni le seul, ni le premier.
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Microblog#Les_services_de_micro-blogage]
Ce qui a participé au succès de Twitter sont sans doute le nombre de caractères autorisés (140), la possibilité de s'abonner à d'autres utilisateurs, et l'utilisation de mots-clés nommés « hashtags ».
[http://www.anglais.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?article470]

Plusieurs classes, de la maternelle au lycée, ont commencé à utiliser le micro-blogue comme **outil au service des apprentissages**, de telles manières qu'il est possible d'en dégager quelques perspectives. À l'école primaire, nous retiendrons les expériences de Jean-Roch Masson en classe de CP, d'Amandine Terrier en classe de cycle 3 et de Philippe Guillem en classe de Grande Section de maternelle.
[http://jejoueenclasse.free.fr/elucubrations/?p=183]
[http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article2345]
[http://plus.lefigaro.fr/note/twitter-un-moyen-d-encourager-les-enfants-20120221-740640]
Parmi les activités mises en place en classe, la **production régulière d'écrit** est à chaque fois mentionnée, souvent comme point de départ de l'utilisation du micro-blogue. Ensuite, des **échanges** avec d'autres classes sont menés en classe de CP, avec les parents d'élèves lors d'une classe de découverte ou avec les élèves absents en classe de cycle 3. Sur l'espace « Langues vivantes » de l'académie d'Aix-Marseille, l'**écriture collaborative** est proposée, sous la forme de cadavre exquis ou de production collective de dialogues, mais aussi des **travaux de synthèse** justifiés par la contrainte du nombre de caractères maximum.
[http://www.anglais.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?article470]

Afin de permettre ces activités, la classe de CP dispose de plusieurs ordinateurs en fond de classe, les élèves préparent leur message quotidien sur cahier, et un élève désigné « manager » va à tour de rôle lire les messages reçus, et déterminer les élèves qui y répondront. En maternelle, les élèves vont choisir ensemble le thème du jour puis le préparer collectivement au tableau avant de le saisir. Parfois, les élèves peuvent être amenés à utiliser des terminaux mobiles, tels que les smartphones.

Il est parfois reproché à l'utilisation du micro-blogue son absence d'apport nouveau dans la pédagogie, tout ce qu'il permet étant faisable avec les outils traditionnels. L'éparpillement de l'attention parmi la multitude de messages est parfois observé et pourrait constituer un obstacle s'il n'était pas pris en compte..
Pourtant, les enseignants engagés dans l'utilisation du micro-blogue mettent en avant des **bénéfices certains dans les apprentissages**. En premier lieu, Jean-Roch Masson constate auprès de ses élèves le

plaisir d'écrire et de se savoir lu. Le message de l'élève, « soumis à l'interactivité », amenant l'élève à davantage de précautions. Amandine Terrier apprécie de pouvoir établir un **lien supplémentaire avec les parents d'élèves** et trouve riche d'utiliser un nouvel outil d'écriture et une nouvelle forme d'écriture. Tout comme Philippe Guillem, le micro-blog lui permet de **sensibiliser** ses élèves à l'utilisation d'un compte de réseau social, en particulier au contrôle de son identité numérique.

La question de la confidentialité s'invite dans chacune de ces classes. Les parents des élèves de CP signent une **charte d'utilisation** du micro-blogue, les élèves de cycle 3 apprennent à gérer eux-mêmes les abonnements des autres utilisateurs tandis que les élèves de Grande Section utilisent un compte bloqué accessible uniquement après inscription.

C'est dans ce contexte de contrôle des données personnelles qu'est née l'idée de créer un outil de micro-blogue digne de confiance, et adapté aux usages scolaires.

Jonathan Tessé

MICROBLOGUES ET MAXIBLAGUE(S)

INTARISSABLES SMS-ISTES

Ils ont leurs deux pouces en pleine action, le regard fixe, ils sont « en communication », menottés au clavier, totalement absents de leur environnement sonore, visuel, sensoriel ou intellectuel.

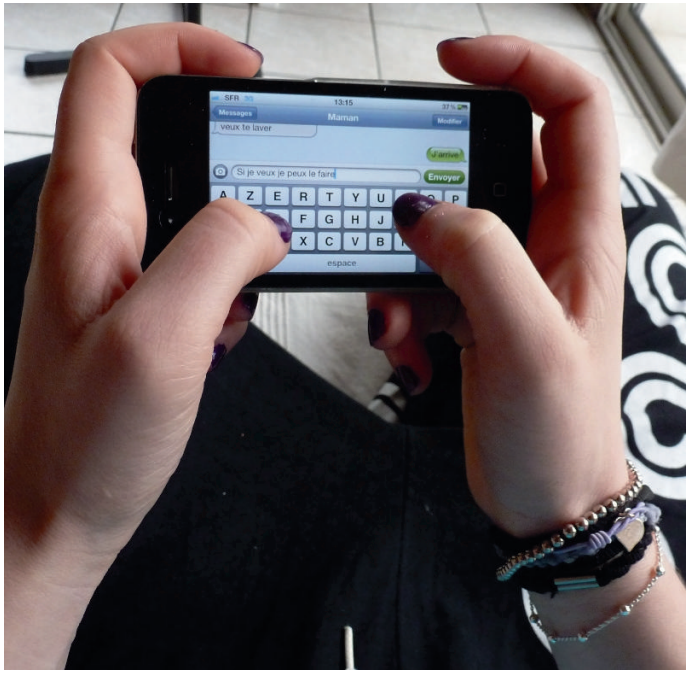

Ils n'en sont plus à l'ère de la télé, ils sont passés au mini-écran et à la maxi-télécommande dont le clavier réduit permet toutes les prouesses – le fameux syndrome de la playstation.

Qui ça « ils » ? Les moins de trente ans qui s'emparent avec vélocité de tous les nouveaux moyens de communication, cette « composante naturelle de leur civilisation » et en profitent pour... communiquer naturellement.
Qui ça « nous » ? Les adultes, les familles, les éducateurs qui non seulement devons geeker pour garder le rythme de l'augmentation exponentielle des innovations mais surtout tenter « d' acquérir le recul nécessaire pour prendre conscience et leur faire **prendre conscience des traces involontaires** qu'ILS laissent, que NOUS laissons sur internet à chaque passage. »
Chaque message envoyé, qu'il soit verbal ou visuel, quelle que soit sa longueur, dissémine au passage autant de grains de pollen qu'une fleur dans le vent, vite collectionnés par des spécialistes plus ou moins bienveillants qui ont toujours « un coup d'avance sur ceux qui alertent. »

DES TRACES INVOLONTAIRES ?

Quelles traces ? Quand ? Comment ?

De même que l'apprenti-conducteur n'apprend jamais à soulever le capot de la voiture, à quel moment sont donc abordés les trois concepts suivants ? adresse IP, cookies et moteurs de recherche subtilement mis en route à notre insu par les mots-clés ou les sites visités ?

Les services offerts sur le web tirent parti d'un nombre croissant d'informations issues de votre navigation, de votre localisation, ou encore de vos recherches. Cette collecte d'informations se fait souvent à votre insu.
http://www.cnil.fr/vos-libertes/vos-traces/

Paranoïa ? « Le nombre de régies qui nous suivent à la trace en permanence pendant nos excursions sur le web peut être visualisé avec l'extension Collusion pour Firefox. »
L'**adresse IP** fournie par le FAI à chaque internaute, les **cookies** déposés sur votre ordinateur par les sites visités, et la **création de comptes** par l'utilisateur sur divers sites permettant d'accéder à leurs services, sont les trois principales techniques utilisées par les régies publicitaires pour se faire de vous une idée précise, connaitre votre vie, votre passé, vos goûts, vos opinions politiques, afin de vous vendre davantage de produits, et surtout de VOUS vendre davantage, en tant que produit.

QUE FAIRE POUR ALERTER ?

Malheureusement la notion de **risque encouru** n'est pas un argument, car elle fait partie de leur quotidien, elle est même valorisante pour les jeunes, à l'âge où ils testent la solidité des limites fixées par la société.
Alors, puisque les mises en garde sont inefficaces, l'association AbulÉdu-fr a enfourché son éternel cheval de bataille : développer une application adaptée à l'école, pour papoter en toute liberté-sécurité en utilisant nos outils familiers.

AH, LES LOGICIELS LIBRES ! ILS SONT TOUJOURS LÀ, AU LANCEMENT, ET ENCORE LÀ, AU RATTRAPAGE.

Merci Christophe Catarina pour les innombrables clins d'oeil pendant ta conférence à Pessac (À Libre ouvert) à ces fidèles copains de route que sont les LL depuis plus de dix ans, et pour l'espoir qu'ils éveillent en nous à chaque virage difficile, au moment d'éviter le mur dans lequel on foncerait tête baissée, c'est le cas de le dire.

Pourquoi les LL ?

« Toutes les façons de communiquer avec internet sont en fait la reproduction de moyens traditionnels et ont été outillées en libre à l'origine, selon le principe bien connu des développeurs et des utilisateurs de logiciels libres – j'ai besoin de quelque chose, je le développe (ou je le suggère) :
- courriel pour la conversation privée,
- liste de diffusion pour la conversation à plusieurs,
- wiki pour la production collaborative de contenu,
- tchat pour la messagerie instantanée,
- blog pour la publication individuelle,
- agrégateur RSS pour la veille d'information,
- P2P ou FTP-Like pour l'échange de contenu.

Le principe du non libre étant au contraire de fabriquer des choses inutiles puis de provoquer un besoin pour les vendre !!! »

Fin de citation.

C'est donc Babytwit, logiciel libre adapté de l'alternative libre identi.ca, qui va nous permettre de franciser le petit oiseau bleu, et ce en toute sécurité.

Annie LESCA et Christophe CATARINA,
Médiathèque de Pessac, samedi 10 mars 2012
http://abul.org/IMG/pdf/PresenceWeb.pdf

BABYTWIT VS TWITTER...

BabyTwit	Twitter

BUT

Service de microblogage, permettant aux utilisateurs de bloguer grâce à des messages courts

PUBLIC

Communauté éducative des écoles primaires (enseignants, parents,...)	Toute personne de plus de 13 ans.

HÉBERGEMENT

Serveurs de l'association (hébergés sur le territoire français et respectant la loi Française). Un hébergement sur un serveur personnel est également possible.	Serveurs privés, hébergés aux États-Unis et soumis à la loi américaine.

PUBLICITÉ

Non	Oui

DROIT D'AUTEUR

Le contenu et les données sont sous licence cc-by-sa	En soumettant, publiant ou affichant un Contenu sur ou par le biais des Services, l'utilisateur accorde à Twitter une licence mondiale non exclusive, libre de redevance avec le droit de sous-licencier, utiliser, copier, reproduire, traiter, adapter, modifier, publier, transmettre, afficher et distribuer le Contenu à tous les médias ou à toutes les méthodes de distribution (connues à présent ou développées ultérieurement).

TARIF

Gratuit. Afin de soutenir les frais engagés, nous vous encourageons à adhérer à l'association	Gratuit

DONNÉES PERSONNELLES

Nous nous engageons à - ne pas communiquer ni vendre vos adresses courriels - ne pas analyser vos données - ne pas ajouter de publicité sur le site - supprimer toutes les données vous concernant sur simple demande - ne garder aucune trace vous concernant hors des limites imposées par la loi française	Les serveurs enregistrent automatiquement les informations générées par l'utilisation des Services ("Journal de Données"). Le Journal de Données peut inclure des informations telles que l'adresse IP, le type de navigateur, le domaine de référence, les pages visitées et les recherches effectuées. D'autres actions comme l'interaction avec les publicités peuvent également figurer dans le Journal de Données

NOS DONNÉES PERSONNELLES SUR LE NET

Petit Poucet malgré moi ?

Les réseaux sociaux ont envahi notre quotidien.
Pas une journée ne se passe sans lire ou entendre des phrases du type : « Commentez l'actualité sur le groupe Facebook de l'émission », « Les meilleurs tweets seront diffusés en direct sur l'antenne » ; « retrouvez vos copains de classe sur copainsdavant.com », etc. Ces réseaux deviennent si nombreux qu'il faut maintenant les classer selon leur orientation initiale. Qu'ils soient généralistes, artistiques, professionnels ou destinés au copinage, ils ont tous en commun la particularité de recueillir et d'exploiter les données personnelles que l'utilisateur ou ses amis y laissent.

Il me revient en mémoire le « portrait google de Marc L. » dressé par le Tigre dans son n°28 (édition de novembre-décembre 2008). Le journaliste, à partir d'informations glanées sur la toile avait réussi à retracer la vie d'un internaute pris au hasard. Tout partait de photos postées par Marc L. sur Flickr, site de partage de médias en ligne. Puis grâce aux traces laissées sur les différents réseaux sociaux, on y découvrait la date de naissance de Marc, des détails de sa vie professionnelle et personnelle (voyage, famille, amours, etc.). Cette histoire avait créé ce qu'on appelle un « buzz médiatique » puisque différents médias (presse écrite, radiophonique, télévisuelle), tant au niveau local que national, voire même international s'y étaient intéressés. La plupart trouvaient scandaleux de savoir la vie privée d'un anonyme exposée ainsi dans la presse. Mais où est le scandale ? Toutes les informations avaient été volontairement (j'allais écrire sciemment) postées par Marc L. et consultables par toute personne connectée au web !!!

Marc L, n'est pas la seule « auto-victime » de sa fréquentation des réseaux sociaux. Quelques recherches ciblées nous apprennent que :

- @traphik a été licencié car il avait écrit un gazouillis dans lequel il critiquait le nouvel uniforme de la pizzeria dasn laquelle il était serveur ;
- Le conseil des prud'hommes a jugé «fondé» le licenciement de salariés qui avaient critiqué leur hiérarchie sur le réseau social ;
- La menace numéro en 1 en termes de sécurité informatique concerne les attaques via les réseaux sociaux ;
- Les sites communautaires sont infectés par des logiciels malveillants.

Les réseaux sociaux sont à l'origine de bien des polémiques et ouvrent de nombreux débats quant à leur nécessité, leur confientialité, ou encore le respect de la vie privée. Par ailleurs, ils drainent de plus en plus de monde et offrent de nombreux sujets de discussion.
À titre personnel, je n'ai pas de compte Facebook. Comme je ne veux pas passer pour un « vieux réac » vivant hors de son époque, je décide de franchir le pas et de m'inscrire sur le réseau social qui compte 20,54 millions d'utilisateurs en France (31,8% de la population et 46% des internautes), plus de 750 millions dans le monde.
Je me connecte sur la page d'accueil. Pour intégrer la communauté, il suffit de remplir un formulaire et de cliquer sur un bouton. Un lien présentant « les conditions générales d'utilisations » et un autre indiquant la « politique d'utilisation des données » m'intriguent. Comme je ne suis pas pressé, je prends le temps de suivre ces liens et j'y apprends plein de choses « intéressantes ».
Par exemple :
Le réseau peut utiliser les informations qu'il reçoit à mon sujet pour mesurer et comprendre l'efficacité des publicités que je reçois (je vais recevoir de la pub ? Tiens, je n'étais pas au courant).
Lorsque je publie une photo, le réseau reçoit également les méta-données de cette photo.

On peut donc situer le lieu et la date de la prise de vue.
Quand je navigue sur son site, le réseau le sait et il enregistre les pages que j'ai visitées, il récupère au passage mon adresse IP, le nom de mon navigateur et du système d'exploitation installé sur mon ordinateur.
Le réseau peut fournir mes données à ses partenaires ou à ses clients…

C'en est trop pour moi. Je ne serai pas le 20 540 001ème abonné à ce réseau social généraliste. Pour me conforter dans ma décision et éviter de nourrir des regrets, je jette un œil aux conditions d'utilisations de Twitter. Je peux y lire que « Twitter collecte des données personnelles sur ses utilisateurs et les partage avec des tierces parties. Twitter considère ces informations comme un actif et se réserve le droit de les vendre si la société change de mains ». Je zappe également.
Tant pis pour moi … ou plutôt tant pis pour eux : je ne participerai pas à cet espionnage consentant.
Et puis, de manière générale, un service internet proposé gratuitement, à partir du moment où il n'est pas accolé au mot « libre » : c'est louche non ? Comme le dit cette citation anonyme, et quelque peu extrême : « Si vous ne payez pas, c'est que vous n'êtes pas un consommateur, mais un produit à vendre »

Pour autant, suis-je contraint de m'exclure volontairement de toute vie sociale numérique ? Lors de sa maladie, une amie proche avait trouvé en Facebook un formidable groupe de soutien et son moral s'améliorait. Je serais heureux d'avoir des nouvelles de camarades de classe que j'ai perdu de vue au fil du temps. Je trouverais intéressant de pouvoir échanger des idées sur un sujet précis. Professionnellement, j'entrevois quelques projets envisageables par le biais de Twitter (c'est l'objet d'un autre article de ce Zine).

Ce qui me dérange et me retiens c'est l'opacité quant au traitement réservé à mes données personnelles et donc quant à celui qui m'est réservé :
Si je crée un compte, je dois fournir une adresse mail valide. Il y a de fortes (mal)chances que cette adresse soit revendue et que je me retrouve destinataire de courriels non sollicités.
Connecté à mon compte, je visite quelques pages internet. La probabilité est grande que je sois victime de publicités ciblées.
Combien de temps ce que je diffuse sur le réseau sera conservé sur les serveurs de ces réseaux ? Comment et par qui ces données seront-elles utilisées ?

L'idéal serait de disposer d'un réseau social qui offre des réponses à toutes ces questions légitimes, qui ne conserve pas et n'utilise pas mes données à mon insu : un réseau social libre et loyal.

SOURCES :

http://twitteradar.com/licencie-pour-avoir-donne-son-avis-sur-twitter/usages-twitter
http://www.liberation.fr/societe/01012303207-trois-salaries-pourraient-etre-licencies-pour-avoir-denigre-leur-hierarchie-sur-facebook
http://www.zdnet.fr/actualites/securite-informatique-les-huit-grandes-menaces-attendues-en-2008-39376953.htm
http://www.solutions-magazine.com/Reseaux-sociaux-premiere-cible-des-createurs-de-malwares_a1541.html
http://www.le-tigre.net/Marc-L.html
http://www.le-tigre.net/Marc-L-Genese-d-un-buzz-mediatique.html
http://fr.wikipedia.org/wiki/Facebook
http://www.numerama.com/magazine/21904-twitter-vend-les-tweets-de-ces-deux-dernieres-annees.html

Frédéric Adamczak

SUIVEZ LE GUIDE...

Ou comment devenir populaire en quelques clics.

Ce guide nous offre / vend LE mode d'emploi pour devenir « populaire » en quelques clics grâce au petit oiseau.
Vive la concision : les mots (maux), « **moins il y en a, mieux c'est.**»
Par contre, en ce qui concerne votre réseau d'abonnés, c'est l'inverse, **plus il y en a, mieux c'est**. Quelle est la recette pour faire boule de neige ? C'est double F en américain = **FIND and FOLLOW**. (en français, nous fonctionnons avec la rime finale ; en anglais, ils fonctionnent avec l'attaque des mots accentués).
Double pêche donc : au harpon et à la traîne. **FIND**, c'est aller à à la pêche puis harponner le poisson, les poissons , mais au lieu de haler la prise, il faut la suivre... tout en l'empêchant de lâcher prise...
Ou plutôt triple pêche, puisqu'il faut aussi cultiver l'art de se faire pêcher : and **FOLLOW**, c'est-à-dire se faire suivre par le plus grand nombre possible de « followers ». Toute analogie avec le conte des animaux collés est fortuite :-)

LA GUERRE DES APHORISMES

Le PDG de Twitter, Evan Williams, affirme :

Twitter me rend plus intelligent, rapide et efficace.

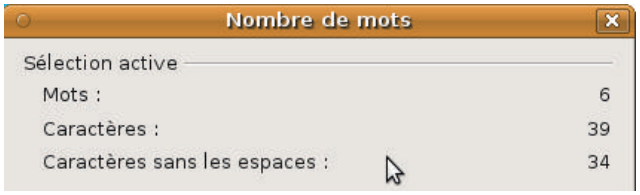

Boileau recommandait aussi :

Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire nous viennent aisément,

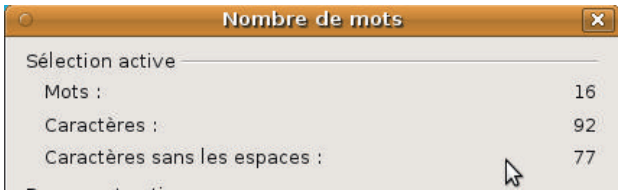

La bataille du décompte de caractères est lancée.
Est-ce une nouvelle piste pour un usage scolaire ou une impasse ? Vos élèves se piqueront-ils au jeu des citations et des proverbes et s'amuseront-ils à décompter le nombre de mots, de caractères, avec l'outil « Statistiques » que je viens de découvrir ?

UNE SECTE ?

Et oui, on trouve dans le guide de Tim Collins « les dix commandements de Twitter » et cette menace étonnante : « Le dieu d'internet nous a demandé de vous transmettre ces commandements : Obéissez-leur ou vous serez banni en direction de l'enfer où chaque écran affichera la baleine-océan à tout jamais. »

DÉRISION LITTÉRAIRE

« Tweetez intelligent » : sous ce titre, l'œuvre d'une vingtaine de romanciers, d'artistes ou de poètes classiques est exécutée en dépêches de moins de 140 caractères. Le terme de rafale me semble bien convenir aux tirs de cette foire foraine pas si virtuelle que ça et de l'émulation (malsaine) qu'elle véhicule.

ACRONYMES ET JARGON, L'APPARTENANCE ARGOTIQUE

Si vous êtes « inquiets de manquer le coche d'une nouvelle tendance », il faut acquérir les sept sigles suivants et piqueter vos messages d'un OH, HT, OMG, NSFW, DM, IRL ou LOL.

LE MOINDRE EFFORT

Des outils facilitateurs sont là pour materner les utilisateurs et leur ôter l'envie de s'améliorer : « pas trop d'options » pour créer son profil. Et parmi les utilisations exemplaires prônées je relève : une liste de courses, de menus, écrire des poèmes, devenir la star du porno, sortir de prison...

Ania Lesca

FOIRE AUX QUESTIONS

QU'EST-CE QUE BABYTWIT.FR ?

babytwit.fr est un site de micro-blogue porté par l'association AbulÉdu-fr et hébergé sur les serveurs de l'association.

EN QUOI BABYTWIT.FR EST DIFFÉRENT DE TWITTER?

Techniquement il n'y a pas de différence avec Twitter et c'est justement là l'intérêt : c'est comme pour le courrier électronique, si vous savez utiliser UN logiciel de courrier électronique vous devriez pouvoir utiliser n'importe quel autre logiciel de courrier électronique.
Avec babytwit.fr notre objectif est le même : offrir aux écoles un outil respectueux de la vie privée des enfants et des familles tout en ayant le même fonctionnement que Twitter.
De notre côté nous retenons les points suivants:

- Twitter vit de la revente des données personnelles de ses utilisateurs. L'association AbulÉdu-fr finance babytwit.fr grâce à vos cotisations.
- Twitter est un service centralisé, à l'opposé de la conception d'internet qui est fait pour être décentralisé
- Si vous voulez héberger votre propre babytwit c'est possible, il vous suffit de télécharger le logiciel statusnet et de l'installer sur votre serveur
- Par défaut, dans Twitter, tous vos messages sont publics. Par défaut, avec babytwit.fr, ils sont privés et vous décidez de qui peut les lire.

EN QUOI BABYTWIT.FR EST DIFFÉRENT DE IDENTI.CA?

Identi.ca est un serveur de micro-blogue basé sur status.net, le même logiciel libre que celui utilisé par Babytwit.
Babytwit se veut une spécialisation, tout comme la distribution AbulÉdu est une spécialisation d'Ubuntu, adaptée et modifiée pour correspondre aux besoins éducatifs. Les points suivants nous semblent importants :

- babytwit est hébergé en France / identi.ca non.
- Par défaut, dans identi.ca, tous vos messages sont publics. Par défaut, avec babytwit.fr, ils sont privés et vous décidez de qui peut les lire.

QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DE BABYTWIT.FR ?

AbulÉdu est née en 1998. Depuis cette date, nous avons toujours œuvré dans la même direction : créer des outils logiciels libres adaptés aux besoins et aux contraintes des écoles primaires, et ceci passe en priorité par le respect de la vie privée. Ainsi nous avons équipé tous nos serveurs d'un webmail permettant aux enfants et enseignants de s'échanger des courriels dans le "petit bain de l'école" et d'apprendre à maîtriser le courrier électronique sans spam ni publicité.

SUPPRESSION DES DONNÉES

La totalité de vos données stockées sur nos serveurs peuvent être supprimées définitivement sur simple demande de votre part sur la page de votre profil.

HÉBERGEMENT ET RESPECT DE LA LOI

Les serveurs de l'association sont hébergés sur le territoire français et nous respectons la loi française. Et en particulier nous nous engageons à :

- ne pas partager ni vendre vos adresses courriels
- ne pas analyser vos données
- ne pas ajouter de publicité sur le site
- supprimer toutes les données vous concernant sur simple demande
- ne garder aucune trace vous concernant hors des limites imposées par la loi française.

CRÉATION D'UN COMPTE

Afin de soutenir les frais engagés par cette plate-forme, nous vous encourageons à adhérer à l'association AbulÉdu-fr.

EN BONUS, LES ÉTAPES CLÉS D'UN PROJET BABYTWIT :

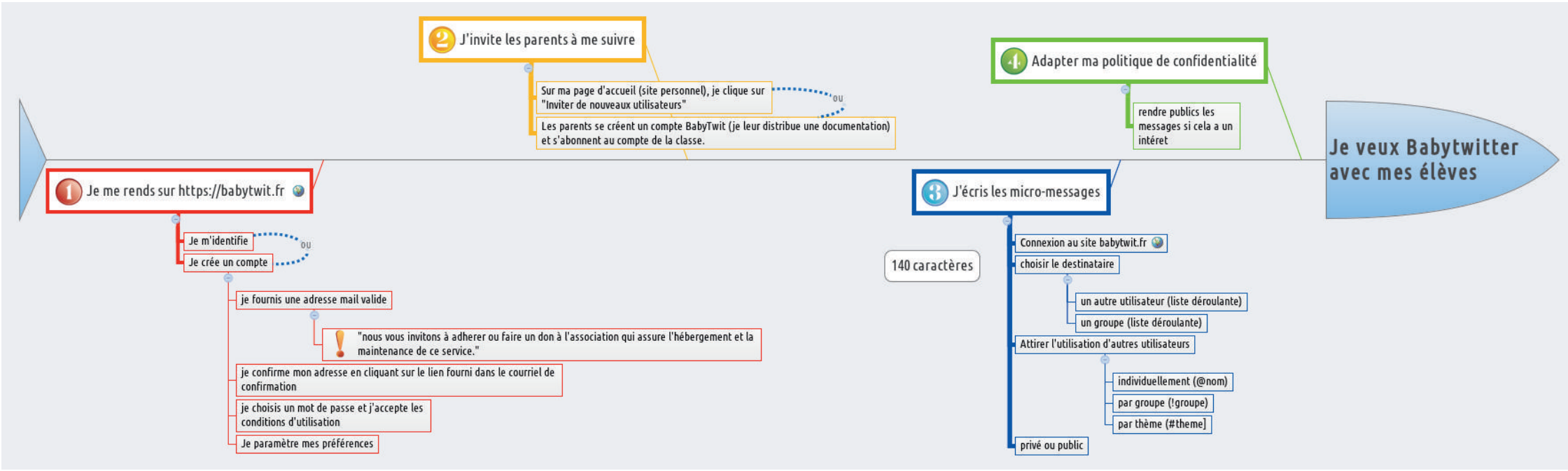
Je veux Babytwitter avec mes élèves
1 Je me rends sur https://babytwit.fr
Je m'identifie
ou
Je crée un compte
je fournis une adresse mail valide
"nous vous invitons à adherer ou faire un don à l'association qui assure l'hébergement et la maintenance de ce service."
je confirme mon adresse en cliquant sur le lien fourni dans le courriel de confirmation
je choisis un mot de passe et j'accepte les conditions d'utilisation
Je paramètre mes préférences
2 J'invite les parents à me suivre
Sur ma page d'accueil (site personnel), je clique sur "Inviter de nouveaux utilisateurs"
ou
Les parents se créent un compte BabyTwit (je leur distribue une documentation) et s'abonnent au compte de la classe.
3 J'écris les micro-messages
140 caractères
Connexion au site babytwit.fr
choisir le destinataire
un autre utilisateur (liste déroulante)
un groupe (liste déroulante)
Attirer l'utilisation d'autres utilisateurs
individuellement (@nom)
par groupe (!groupe)
par thème (#theme)
privé ou public
4 Adapter ma politique de confidentialité
rendre publics les messages si cela a un intéret